

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 5382

présenté par
M. Vercamer

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 43 à 57.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les dispositions de l'article 4 relatives au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).

En effet, il n'est pas fait mention du CICE dans l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013.

Conformément au souhait du Gouvernement et des signataires de l'ANI, et afin de préserver le dialogue social, il est donc proposé de ne pas introduire dans le projet de loi des dispositions étrangères à l'ANI, et ainsi de supprimer celles relatives au CICE.